

Archéologie et politique / Archéologie et décroissance

Annick Clavier

Volume 2, Number 3, 2019

L'Éthique en Archéologie
Ethics in Archaeology

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1066479ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1066479ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Clavier, A. (2019). Archéologie et politique / Archéologie et décroissance. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 2(3), 210–214. <https://doi.org/10.7202/1066479ar>

Article abstract

This text analyses how the values of neo-liberal society have determined the evolution of archaeological practice in France, whether it be research or preliminary to landscaping projects. It calls for the definition of a different archaeology, in a world without development.



TEMOIGNAGE / PERSPECTIVE

Archéologie et politique / Archéologie et décroissance

Annick Clavier*

Résumé

Ce texte analyse comment les valeurs de la société néo-libérale ont déterminé l'évolution de la pratique archéologique en France, qu'elle soit de recherche ou préalable aux travaux d'aménagement. Il appelle à la définition d'une archéologie différente, dans un monde sans croissance.

Mots-clés

archéologie, politique, décroissance

Abstract

This text analyses how the values of neo-liberal society have determined the evolution of archaeological practice in France, whether it be research or preliminary to landscaping projects. It calls for the definition of a different archaeology, in a world without development.

Keywords

archaeology, politics, decline

Il existe des sujets dont on peut penser qu'ils n'ont a priori rien à voir avec la politique, comme l'archéologie. Pourtant, contrairement à l'idée que s'en font la plupart des gens, cette discipline subit de plein fouet – comme bien d'autres – les effets de nos choix de société, des choix éminemment politiques. Ce texte tente d'analyser les pratiques actuelles de l'archéologie, de préciser en quoi et comment elles ont évolué depuis le développement de la discipline dans les années 1970, enfin, de montrer que ces pratiques sont intimement liées aux modes de pensée aujourd'hui valorisés dans notre monde. Même pour des archéologues, l'idéologie de la croissance, de la rentabilité, de l'efficacité, de l'innovation et de la rapidité a un impact très concret sur la pratique d'une discipline qui se prétend « scientifique »¹. Les thèmes évoqués dans ce texte sont les réflexions sans prétention d'une archéologue, par ailleurs militante du mouvement pour la décroissance ; elles constituent les premières pierres d'une réflexion à poursuivre et à nourrir par une recherche bibliographique plus approfondie et en s'appuyant sur des travaux de sociologie, de philosophie ou de sciences politiques.

L'archéologie possède ses méthodes de terrain, ses concepts d'analyse, ses problématiques et ses sciences associées. Elle rassemble une communauté de praticiens formés dans les mêmes universités, qui partagent les mêmes savoirs et les mêmes méthodes d'intervention, ce qui n'exclut pas discussions et confrontations passionnées. Elle est pratiquée par des personnes disposant de formations comparables et appliquant des méthodes reconnues et partagées, bien que la mise en œuvre puisse varier selon le contexte et les moyens disponibles. Qu'il soit spécialiste d'une période ou d'une autre (ex. : préhistorien, antiquisant, médiéviste, moderniste, contemporainiste), qu'il travaille en France métropolitaine ou à l'étranger, qu'il dépende statutairement d'une structure ou d'une autre (CNRS, collectivité territoriale, Université, Inrap, entreprise privée²), qu'il dispose d'un emploi stable ou précaire, tout archéologue exerce son métier dans un cadre conceptuel largement partagé par l'ensemble de la profession. L'archéologie est une discipline, une et indivisible, comme la République française... La Loi en France distingue cependant deux types d'archéologie, régies par des législations différentes : l'archéologie programmée et l'archéologie préventive. Chacune a généré des dérives spécifiques.

L'archéologie programmée

Elle doit son nom à l'existence de programmes de recherche, définis à l'échelon du territoire national depuis 1980. Cette particularité française mériterait une analyse approfondie, qu'il n'est pas dans nos moyens de réaliser ici. Directement issue du mode de pensée des fonctionnaires (et des habitants?) d'un pays cartésien et centralisé, la simple idée d'une programmation de la recherche questionne. Sous couvert de structuration et de rationalisation, ne cherche-t-on pas à limiter la liberté des chercheurs? Dans quelle mesure ce cadre de la recherche s'impose-t-il aux chercheurs? Existe-t-il des projets personnels ou collectifs, rejetés parce que non compatibles avec ce cadre ou celui-ci a-t-il été défini avec assez de souplesse pour que toute recherche y trouve sa place? N'y a-t-il pas un risque de voir le politique imposer une orientation à la recherche et pourquoi pas dans des directions plus ou moins avouables, comme on l'a constaté maintes fois en des pays ou des époques moins démocratiques? Au-delà de ces quelques questions, on trouvera dans le texte introductif de la programmation nationale, un certain nombre d'assertions énoncées comme des évidences largement partagées, qui pourraient utilement être débattues par une communauté de chercheurs et de citoyens.

La dernière version de la programmation nationale a été publiée en 2016, dans un document soigné comptant plus de 200 pages et définissant 15 axes de recherche [1]. Citons pour exemple : « fonction, morphologie et articulation des enclos ou enceintes des sites castraux (IX^e – XVI^e siècles) », sous axe du programme 11 : « les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne ». Sans nier l'intérêt de l'outil, la volonté de clarification et l'effort de synthèse que constitue le texte de la programmation, on peut utilement interroger, a minima, l'échelon territorial retenu et en souligner les implicites : si l'introduction évoque une ouverture vers la recherche internationale lorsque « les problématiques scientifiques s'étendent au-delà des frontières nationales » [1, p.17], il n'en est pas de même de l'échelon régional, territorial ou local. Au sein des différents axes de la programmation sont évoquées les avancées de telle ou telle région, pour mieux

¹ Il y aurait beaucoup à dire sur la notion et sur l'usage du mot scientifique mais le propos n'aurait rien de particulièrement spécifique à la discipline archéologique et nous entraînerait trop loin. Il n'est noté entre guillemets que pour souligner tous les non-dits qu'il recouvre : avec l'épithète « scientifique », on entend de qualité, appuyé sur des données chiffrées et objectives.

² CNRS : Centre national de la recherche scientifique. Inrap : Institut national de recherches archéologiques préventives. On ne manquera pas d'interroger l'habitude qui veut qu'on écrive CNRS en majuscules et Inrap en minuscules. L'ordre de cette liste a été défini par tirage au sort, suivant une méthode scientifique éprouvée dite « des petits papiers dans le chapeau ».

stimuler les moins bonnes élèves dans une démarche comparative et d'homogénéisation de la connaissance sur le territoire national. Les réunions de programmation toutefois sont mises en place en région³ par les services déconcentrés du ministère de la Culture. Est-ce aller trop loin que de suggérer que le cadre géographique imposé par l'État-nation fait peser sur les projets infranationaux, un léger soupçon d'illégitimité ou un voile de condescendance? Ainsi, ne sera pas tenue pour absurde la remarque – réellement entendue – questionnant l'intérêt d'une maison médiévale en briques à Saint-Georges d'Espéranche (Isère) puisqu'il « y en a plein Albi » (Tarn). Si, sur le terrain, la recherche archéologique s'effectue bien sur un territoire parfaitement défini (le fameux « cadre géographique de l'étude » de nos introductions), la conception d'une programmation à l'échelle nationale nous paraît introduire un biais normatif qui mérite d'être énoncé. En quoi cette formulation est-elle plus légitime que d'autres? Pourquoi ne pourrait-on définir des programmes à des échelles plus variées? Et cette référence permanente à un territoire inadapté à la réalité du travail archéologique conduit insidieusement à une conception de l'archéologie comme « hors-sol », un comble pour cette discipline!

Concernant la notion de « programme », il serait intéressant de vérifier comment ce concept en est venu à s'appliquer à l'archéologie et par quels détours il a cheminé des sciences dites « dures » jusqu'aux modestes travaux de fouille. Il s'agissait au départ, lorsque le terme a commencé à être utilisé dans le domaine archéologique, de structurer les problématiques par grands thèmes et de les énoncer clairement. Aujourd'hui, de manière implicite, l'archéologie programmée est conçue comme une archéologie de recherche fondamentale, voire de pointe. L'innovation est en archéologie comme ailleurs valeur suprême et incontestée. Une recherche sera d'autant plus reconnue qu'elle saura associer des sciences dures pour mener des analyses, si possible expérimentales. Datations radiométriques, recherche sur l'ADN, lames minces et microscope à balayage électronique, il devient difficile de savoir quel type d'intervention scientifique chaque objet, chaque couche dégagée peut nécessiter. Cette exigence de qualité, d'approfondissement, paraît une bonne chose à première vue et elle produit des travaux intéressants. Mais elle génère aussi des effets pervers : des coûts en hausse constante ne permettent plus d'engager que des recherches à grande échelle, associant des fonds d'origine variée, de plus en plus difficiles à rassembler. La multiplication presque à l'infini des champs d'investigation génèrent d'un côté, sur le plan matériel, une augmentation des coûts, qu'il devient difficile de maîtriser et d'autre part, sur un plan symbolique, une sorte de vertige du chercheur envahi par des disciplines de plus en plus abscondes. La rapidité des évolutions technologiques crée également une forme de paralysie : la bonne archéologie est l'archéologie qu'on ne fait pas, puisque demain, de nouvelles disciplines, de nouvelles techniques apparaîtront.

Comme dans bien d'autres domaines règnent les experts et pour obtenir une autorisation de fouilles, de prospection, d'étude en archéologie programmée, impossible de nos jours d'être un chercheur isolé. Il convient de constituer une équipe comprenant des chercheurs dans les disciplines les plus pointues. L'équipe constituée rassemble rapidement pas loin d'une trentaine de spécialistes d'horizons divers et recourant à des disciplines classiques ou nouvelles : aux numismates et céramologues toujours d'actualité, sont venus s'adjoindre géomorphologue, pédologue, sédimentologue, anthracologue, palynologue, paléanthropologue, paléozoologue, carpologue, tracéologue, etc. La multiplication des intervenants amène la surenchère administrative : mener un programme de recherche aujourd'hui, c'est d'abord gérer des personnes, faire travailler une équipe d'experts et posséder des qualités de gestionnaire des relations humaines bien plus que des qualités scientifiques. Sans parler de la collecte de fonds, sonnants et rébuchants, lesquels demandent des talents de gestionnaire tout court.

Envahie par la figure, aujourd'hui prestigieuse et non négociable des sciences dures, l'archéologie, abdiquant son appartenance jadis revendiquée aux Sciences humaines, produit des articles de plus en plus techniques, de plus en plus froids et rigides. Se multiplient les textes traitant de sujets extrêmement limités ou portant sur des questions particulièrement pointues. Parallèlement à la spécialisation technologique se développe une forme de parcellisation et de la connaissance et de la pratique, comme dans bien d'autres disciplines. Outre la multiplication des praticiens de disciplines scientifiques nouvelles ou renouvelées, on note que le travail de terrain est rationalisé, découpé et réparti entre des intervenants qui n'ont qu'un accès limité à la problématique globale du site : je pioche, tu notes, il ou elle fait les relevés, nous lavons le mobilier, vous dessinez par ordinateur, ils ou elles mettent en page, etc. Plus évidente sans doute en archéologie préventive qu'en archéologie programmée, mais repérable dans les deux cas comme dans tout le monde du travail, la perte de sens est réelle, douloureuse pour des acteurs passionnés, ayant accumulé les années de formation. Et par voie de conséquence, la recherche se répartit entre petites mains spécialisées et grands esprits synthétisant les données fournies par d'autres.

Portée par les valeurs incontestées de l'efficacité et de l'innovation, fragilisée par des questions d'échelle plus ou moins valide, la recherche en archéologie se fixe pour objectif de faire avancer la Science, avec un grand S. Toute demande d'autorisation d'étude ou de fouille sur un site déterminé doit démontrer en quoi il a « fait l'objet d'une sélection raisonnée » [1, p.15]. Outre que cette injonction provoque des survalorisations de sites – par des archéologues à l'ego parfois surdimensionné, convaincus de travailler sur le site majeur de la période étudiée – elle ne tient pas compte du fait que, la plupart du temps, un projet cristallise et prend forme pour un ensemble de raisons, pas toutes strictement scientifiques. Mais si vous développez dans votre dossier, les facilités qui vous sont offertes par une commune très motivée ou une association locale dynamique, catastrophe! Pas scientifique tout ça, pas bon! Chaque site est unique et possède sa problématique spécifique, chaque site s'insère dans un contexte historique et géographique local, mais aussi dans un tissu social local. La façon dont un chantier peut trouver sa place parmi des habitants, être souhaité localement, participe grandement de son succès, pas seulement auprès du public, mais bien également dans le domaine des savoirs. Et c'est

³ Services régionaux de l'archéologie, au sein des DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles).

être bien peu objectif que de nier l'importance d'un environnement chaleureux, paisible et de long terme, dans le développement d'une dynamique de recherche constructive. On retrouve dans ce refus de prendre en compte le contexte humain contemporain, la méfiance générale par rapport à l'avis du peuple et la conviction qu'une recherche motivée par une demande sociale est méprisante et non valide. On lui associera volontiers des qualificatifs infamants : « archéologie patrimoniale » voire « archéologie de clocher » [2]. La science (ici archéologique) se place d'emblée au-dessus de la plèbe, une science toute-puissante, hors-sol, neutre et bienfaisante... Et pensée par les seuls spécialistes à même de la mener à bien.

L'archéologie préventive

C'est l'archéologie préalable à tous travaux risquant de détruire le patrimoine archéologique. Il s'agit donc d'une archéologie de la croissance et des terres consacrées à l'aménagement. Plus on aménage, plus on fouille, plus la connaissance progresse. On consomme le patrimoine archéologique comme on consomme les énergies fossiles et les terres rares. Cette archéologie représente aujourd'hui 85 % de la pratique réalisée en France et emploie plus de 4000 personnes. Depuis 2003, l'archéologie préventive est soumise à la Loi du marché. La pratique en est concurrentielle et les acteurs de l'archéologie répondent à des appels d'offres comme n'importe quelle entreprise de bâtiment et de travaux publics... Passons sur les habituels effets de ce changement : prime au moins-disant, tensions sur les conditions de travail, personnel déplacé comme des pions et perte de sens dans la pratique avec dommages psychosociaux afférents, passage d'une activité de service public à une gestion entrepreneuriale. Tout cela est bien connu pour d'autres métiers. Symptomatique de cette évolution est l'irruption d'un vocabulaire technique directement inspiré du monde de l'entreprise et à sous-texte médical : préventif, diagnostic, prescription, responsable d'opération [3]. Il est deux points sur lesquels je voudrais insister : la question centrale de la prescription et celle de la destruction des sites archéologiques, actuellement pratique courante et admise par la communauté scientifique, bien que rarement clairement avouée et explicitée.

Pour qu'une opération d'archéologie préventive soit mise en œuvre, il faut que les services régionaux de l'archéologie prescrivent cette opération, c'est à dire émettent une obligation pour l'aménageur de réaliser les travaux archéologiques en préalable aux travaux d'aménagement. Il s'agit d'un ensemble de démarches administratives compliquées, qu'il n'est pas le lieu de développer plus avant ici. En revanche, il faut insister sur le fait que tout repose sur ces services de l'État et sur leur capacité à accomplir cette tâche... Quelques fonctionnaires en moins et tout le processus se trouve bloqué. Ou plutôt, sans prescription de l'État, pas de fouilles et destruction de notre patrimoine archéologique⁴. Actuellement, on adapte le nombre de prescriptions aux capacités humaines des services et non l'inverse. Ou en clair : on ne prescrit qu'autant qu'on dispose du personnel pour ce faire et non selon la nécessité et l'importance des travaux. Dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, avec la politique de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux, comment cette mission régalienne va-t-elle être maintenue? Ne risque-t-on pas, par simple asphyxie des services, de renoncer en douceur à prescrire, alors que les délais de réponse sont courts et qu'« en l'absence de prescriptions dans les délais, l'État est réputé avoir renoncé à édicter celles-ci » [4]?

En l'état actuel, il ne me paraît pas excessif de dire que la législation sur l'archéologie prévoit et organise la disparition d'un patrimoine archéologique unique et non renouvelable. Le plus souvent, elle concentre les interventions sur les opérations d'aménagement les plus importantes en surface au détriment d'une connaissance fine du territoire. Elle accepte que certains types de travaux d'affouillement, non soumis à autorisation d'urbanisme, ne bénéficient d'aucun suivi archéologique. Elle met en place des « zones de présomption de prescription archéologique » (souvent appelées zones de saisine) en nombre notoirement insuffisants. Il n'est pas question de soupçonner quiconque de mauvaises intentions (loin de nous le complotisme!), mais simplement d'observer la réalité, une réalité qui pare au plus pressé et s'inscrit dans une recherche d'efficacité qui ne se fait pas, comme les omelettes, sans casser des œufs. On pourrait encore questionner une notion apparue assez récemment, qui fait porter une menace encore mal définie sur une Loi protégeant sans conviction notre patrimoine archéologique : celle de « soutenabilité sociale ». L'archéologie, de plus en plus chère parce que de plus en plus technique et pointue (comme nous l'avons développé dans la partie précédente) serait en passe d'être rejetée comme un luxe que nos sociétés ne pourraient plus s'offrir.

Parallèlement à l'évolution de la législation, la pratique de terrain qui se met en place à partir des années 1970 avec notamment les grands chantiers autoroutiers, TGV et autres, amène petit à petit à justifier la disparition partielle, choisie, de portions du patrimoine archéologique. Un rapide dépouillement des articles publiés dans « Les nouvelles de l'archéologie » illustre assez clairement que l'on est passé d'une contrainte douloureuse (les nécessités économiques et les contrats passés avec les entreprises ne permettent pas de *tout* fouiller) à un choix entièrement assumé et théorisé : la fouille intégrale devient une illusion ridicule, sans efficacité scientifique (pour qui?), entretenue par des archéologues irréalistes et ringards. Sur de grandes surfaces, on admet de fouiller « par fenêtres » et on met en place la fouille des structures par moitié ou en damier (le grand retour de la méthode Wheeler des années 1950!). Depuis, la pratique a largement progressé et nul ne demande à un responsable d'opération de fouiller intégralement l'emprise qui va être détruite par les aménagements : répondre à la problématique posée et laisser disparaître le reste, telle est la pratique acceptée de nos jours. Lorsque des critiques s'élèvent contre les avis des CIRA (Commissions interrégionales de la recherche archéologique)

⁴ En théorie, les « découvertes fortuites » doivent être signalées au maire qui transmet au Préfet du Département. En pratique, nul ne sait comment et sur quels crédits le site peut être fouillé ensuite.

⁵ En Isère, 39 ZPPA pour 533 communes, avant les premières fusions de communes en 2015 et 2016.

– devenues CTRA (Commissions territoriales de la recherche archéologique) – comme en Lorraine en 2005 [5], elles portent sur la validité des choix préconisés, non sur la nécessité de ces choix que nul ne conteste. Certains collègues travaillant dans le cadre de l'archéologie préventive admettent qu'ils ne parviennent à étudier que 50 à 60 % des niveaux archéologiques détruits par la suite. Si cette proportion demande à être vérifiée (et n'est certainement pas valide de manière comparable sur l'ensemble du territoire, heureusement!), il importe de dire qu'elle effraie. Car ce patrimoine est absolument unique en chaque lieu et non standardisé à la manière de nos produits industriels ; s'il est représentatif d'un phénomène historique, il est également unique pour le lieu qui le renferme. Certes, on peut s'interroger sur l'intérêt de fouiller, disons par exemple une énième villa romaine. Mais si c'est la villa romaine de mon village, ce n'est pas celle du village à côté : elle prend, de son insertion dans un terroir donné, une réalité matérielle dont l'unicité fait la valeur. Renoncer à fouiller un site parce qu'on en connaît un comparable ailleurs, c'est privilégier une science hors sol, une science de la théorie et de la connaissance globalisée, au détriment du réel et de ceux qui l'habitent.

L'archéologie de la décroissance et d'une société sans croissance

La décroissance porte un projet d'avenir ; c'est un trajet vers une société de sobriété, de convivialité, de justice sociale et d'actions insérées dans le tissu local. Dans ses grandes lignes, elle prévoit la disparition de nombre d'activités notamment industrielles, amenant surexploitation des ressources et dommages environnementaux, pour mettre en avant des productions artisanales, du emploi, des commerces de proximité. Elle prône la lenteur et la validité des limites en tout champ de l'action humaine. Elle appelle à renoncer à tout projet d'aménagement implanté sur des terres agricoles, au profit d'une agriculture désindustrialisée demandant plus de surface et plus de main d'œuvre (agroforesterie et forêts nourricières). La fin de la croissance signifie la fin des grands projets d'aménagement et du sacrifice des terres agricoles. La fin des chantiers autoroutiers, des nouvelles lignes de TGV, des aéroports et des zones commerciales, de l'extension de l'urbanisation. La question commence à apparaître. Une table ronde de janvier 2019 [6] portant sur le village en Île-de-France l'aborde franchement : « de nouvelles dynamiques d'aménagement, intégrant mieux les effets négatifs d'une consommation immodérée de l'espace, sont aujourd'hui à l'œuvre », mentionne le texte introductif, qui invite à réfléchir sur les implications méthodologiques d'une telle évolution. Alors que des méthodes spécifiques ont été peu à peu affinées pour répondre aux nécessités d'une archéologie extensive, quels nouveaux concepts, quelles nouvelles problématiques faut-il formaliser pour recentrer nos interventions sur les cœurs de village, sur des parcelles de petite taille, sur des opérations multiples en des zones mitoyennes ou proches? Cette fragmentation des opérations d'archéologie est-elle compatible avec l'archéologie concurrentielle et, si oui, de quelle manière? Peut-on efficacement synthétiser les données sur un site où se sont déroulées, en vingt années, 16 interventions mobilisant 7 responsables d'opération appartenant à 5 entreprises différentes, comme ce fut le cas pour le camp romain du plateau de Lautagne à Valence?

Cette évolution attendue et souhaitable de la pratique archéologique peut inquiéter des archéologues qui n'ont connu que cette archéologie-là, une archéologie de la croissance infinie, pourtant impossible dans notre monde fini. Des entreprises privées, des services archéologiques de collectivités se sont créés pour prendre place dans le circuit de l'archéologie concurrentielle, en espérant trouver dans le développement de cette activité économique, les moyens de pratiquer leur discipline... et de gagner leur vie. L'Inrap est devenu une énorme structure, employant plus de 2000 personnes. Qu'allons-nous faire de tous ces formidables archéologues bien formés, détenteurs de savoirs et de savoir-faire et d'une grande technicité?

Les valeurs portées par le mouvement de la décroissance permettent d'assurer que chaque archéologue aura sa place et son utilité sociale. Dans une société sans croissance ou à faible croissance, aucun site, aucune couche archéologique ne sera plus sacrifiée sur l'autel du progrès. L'archéologie, intégrée à tout projet d'aménagement quel que soit son importance, sera présente partout et ses praticiens répartis sur l'ensemble du territoire national proportionnellement aux besoins. Elle sera structurée en petites équipes solidaires, à un échelon à définir, répartissant entre ses membres les techniques nécessaires au bon déroulement du travail, mais partageant une bonne connaissance du local, sans perdre de vue les grandes problématiques. On peut imaginer que soit maintenue et approfondie une forme de mutualisation pour certaines spécialités ou certains laboratoires. Ainsi, le ressort d'action d'un anthropologue de terrain sera peut-être différent de celui d'un spécialiste du stuc antique. La logique de cette organisation qui pourra évoluer selon les nécessités et l'avancement de la recherche se doit d'être décidée démocratiquement par l'ensemble de la profession et des citoyens.

Avant même de définir une problématique scientifique, l'archéologie doit s'insérer dans un territoire actuel et passé et dans un contexte historique. Menée avec modestie et humanité avec les moyens de son temps, elle accepte de laisser pour l'avenir et de nouvelles questions non encore pensées, une portion de ce patrimoine fini et conserve sur chaque site une part intacte pour la recherche du futur. Elle se consacre à une connaissance fine des villes sur lesquelles il faut reconstruire et du patrimoine bâti à réhabiliter, de toutes les époques. Elle applique ses méthodes d'analyse pour améliorer la connaissance des édifices de toutes sortes et de toutes époques (étude d'usines, d'hôpitaux, de tout site complexe) en relation avec les acteurs du patrimoine. Elle porte une attention particulière à la lecture des villes et des bourgs, dont la restructuration rendue nécessaire par les changements de manière d'habiter, se trouve d'ores et déjà commencée. Dans la perspective d'une archéologie de la demande émanant de la société civile et considérée comme un service au public, à vocation de pratique partagée, elle se penche, avec parcimonie, sur les sites ruraux, désormais moins menacés, qui intriguent les habitants et les associe à la pratique archéologique dans des chantiers locaux, conviviaux et démocratiques.

Cette archéologie-là doit être portée au premier chef par les collectivités territoriales qui, comme leur nom l'indique, sont fortement ancrées dans un territoire réel, unique et habité.

Remerciements

Ce manuscrit fait suite à une première rédaction, plus incisive, qui a bénéficié de discussions et d'échanges avec divers collègues archéologues ou avec des militants du mouvement pour la décroissance. Qu'ils soient tous ici remerciés de leurs apports à cette réflexion en devenir. En particulier : Vincent Buccio, Alain de Montjoye, Louise P., R. R., Loïc Serrières, Nicolas Zorzin.

Conflits d'intérêts

Aucun à déclarer. Ce texte est une réflexion personnelle et ne saurait engager la collectivité qui emploie l'auteur.

Édition/Editors: Julien Brisson & Vanessa Chenel

Affiliations

• Service du Patrimoine culturel, Direction de la Culture et du Patrimoine, Département de l'Isère, Hôtel du Département, Grenoble, France

Correspondance / Correspondence: Annick Clavier, annick.clavier38@laposte.net

Reçu/Received: 12 Dec 2018 **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

Acknowledgements

This paper follows a first, more incisive draft, which benefited from discussions and exchanges with various archaeology colleagues or with activists of the *décroissance* movement. They all thanked here for their contributions to this evolving reflection. In particular: Vincent Buccio, Alain de Montjoye, Louise P., R. R., Loïc Serrières, Nicolas Zorzin.

Conflicts of Interest

None to declare. This text is a personal reflection and does not represent a commitment of the community that employs the author.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

Références

1. Ministère de la culture. [Programmation nationale de la recherche archéologique](#). Paris, sd.
2. Garmy P. Les risques d'une archéologie de clocher. *Les Nouvelles de l'archéologie*. 1997;67:33-34.
3. Olivier L. Comment j'ai appris la Loi du marché. In: Pablo Aparicio Resco, ed. *Archaeology and Neoliberalism*. Madrid, JAS Arqueologia Editorial; 2016, p.223-237.
4. République Française. [Code du patrimoine, article L522-2](#). Modifié par LOI n°2009-179 du 17 février 2009 - art. 8.
5. Lorraine. *Les Nouvelles de l'archéologie*. 2004, 98:17-20.
6. Table-ronde. [L'archéologie du village en Île-de-France](#). Inrap, Université Paris Nanterre. 17-18 janvier 2019.